

COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

Réunion commune CEE/OIT sur les indices  
des prix à la consommation  
(Genève, 24–27 novembre 1997)

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEE  
CONCERNANT LES METHODES DE CALCUL DES IPC**

Note du secrétariat de la CEE 1/

1. Les participants à la précédente réunion CEE/OIT sur les IPC, qui s'est tenue à Genève du 20 au 24 novembre 1995, ont invité le secrétariat de la CEE à recueillir des informations sur l'évolution des méthodes de calcul des IPC dans les pays membres de la Commission et à actualiser les informations qui venaient d'être présentées à ce sujet. Le secrétariat de la CEE a donc demandé aux pays de lui communiquer des renseignements sur l'évolution récente de ces méthodes au niveau national. La présente note passe brièvement en revue les pratiques des pays qui ont répondu à cette demande.
2. En Azerbaï djan, les spécialistes de la statistique des prix ont entrepris en 1993 de mettre au point un nouvel indice des prix à la consommation qu'ils ont commencé à calculer à titre expérimental au début de 1994. Depuis janvier 1995, cet indice est devenu l'instrument de mesure de l'inflation dans le pays. C'est un indice de Laspeyres établi à l'aide des coefficients de pondération calculés pour l'année précédente. Le panier de la ménagère comprend 268 biens et services et il est procédé à des relevés de prix dans toutes les grandes villes du pays. Pour plus de renseignements sur la méthode de calcul de l'IPC utilisée en Azerbaï djan, voir le document CES/AC.49/1997/2.
3. La République tchèque a adopté un nouveau système d'indices des prix à la consommation en janvier 1995. L'IPC y est établi chaque mois suivant la formule de Laspeyres; c'est une moyenne arithmétique pondérée avec des coefficients de pondération fixes qui couvre l'ensemble de la population du pays. La période de base est le mois de décembre 1993. Le système de pondération se fonde sur les statistiques de 1993 concernant le budget familial. Il est procédé au relevé des prix de 749 biens et services. Les dépenses de consommation des ménages sont ordonnées suivant la classification de la consommation individuelle par destination (COICOP).

---

1/ Rédigée par Mme Lidia Bratanova, Division de statistique de la CEE.

4. Des indices des prix à la consommation sont établis pour diverses catégories de ménages : i) indice global; ii) salariés; iii) salariés avec enfants; iv) ménages de salariés incomplets; v) salariés à faibles revenus; vi) retraités inactifs; vii) retraités inactifs à faibles revenus; viii) ménages ruraux (indice introduit en janvier 1997); ix) ménages praguois (indice introduit en janvier 1997).

5. La majorité des prix sont relevés par les services locaux de statistique vers le 15 du mois à Prague et dans 41 districts auprès de certains commerces et entreprises de services. Ce sont les services locaux de statistique qui sélectionnent les articles représentatifs en se fondant sur les indications données par le service central. Les prix des produits frais, des légumes et des pommes de terre sont relevés la première semaine du mois dans un tiers des districts, la deuxième semaine du mois dans un autre tiers et la troisième semaine du mois dans le dernier tiers. Dans le cas des services médicaux, pharmaceutiques, de transport, d'enseignement et de restauration, on se fonde sur les sommes effectivement versées par la population, qu'elles correspondent au coût intégral ou partiel de ces services. Il est procédé à un relevé des prix des logements pour trois catégories de ménages : i) ménages dont les loyers sont réglementés par l'Etat; ii) membres des coopératives de construction; et iii) propriétaires-occupants.

6. En Finlande, l'intégration d'un indice des voitures d'occasion dans l'IPC (1990=100) a constitué pour la période qui s'est achevée fin 1995 un changement méthodologique majeur (information non actualisée depuis la dernière réunion). Les voitures entrent pour 5,7 % dans l'indice total et les véhicules d'occasion pour 3,1 %. L'indice des prix des véhicules d'occasion calculé selon la formule de Laspeyres est obtenu auprès d'une société privée. Il est construit de telle manière qu'il puisse s'intégrer comme sous-indice dans l'IPC. Les coefficients de pondération en fonction de la valeur, dont sont affectés les différents modèles, sont déterminés à partir des statistiques des voitures immatriculées. La banque de données compte plus de 20 000 prix de voitures d'occasion. Le calcul de l'indice s'effectue à un quadruple niveau : i) indice total; ii) sous-indice pour les différentes marques de voitures d'occasion; iii) sous-indice pour les différents modèles d'une même marque; iv) prix relatifs des différents types de voitures d'occasion. Les variations de qualité sont traitées selon la méthode de la régression hédoniste. Lorsqu'on estime le prix d'une marque, d'un modèle et d'un type donné de voiture particulière d'occasion, on calcule des coefficients de régression pour le kilométrage, la durée d'utilisation et le niveau des prix pratiqués dans la zone économique où le véhicule a été vendu.

7. Depuis 1995, l'indice des prix à la consommation de la France a été enrichi sur deux points particuliers : la diffusion depuis juin 1996 de deux nouveaux indices et l'amélioration de la méthode de calcul de l'indice reflétant les progrès de l'harmonisation des indices des prix au niveau de l'Union européenne. Les deux nouveaux indices sont l'IPC corrigé des variations saisonnières et l'indice de l'inflation sous-jacente qui est un sous-ensemble de l'IPC calculé hors produits dont les prix sont très volatils et hors mesures des pouvoirs publics. Pour plus de détails, se reporter au document CES/AC.49/1997/11.

8. Depuis janvier 1992, la Hongrie utilise un nouvel indice des prix qui est mieux adapté aux conditions de l'économie de marché et qui est plus proche des indices des pays de l'Union européenne. Depuis le début de 1997, la Hongrie porte un intérêt particulier – dans l'optique d'une amélioration du calcul de l'indice des prix – aux méthodes définies par l'Union européenne pour l'établissement d'indices harmonisés.

9. En 1968, la Hongrie a adopté une méthode de calcul de l'IPC "de type occidental" mais jusqu'en 1991, le mode de collecte des données était hétérogène : les prix d'environ 2 500 biens représentatifs étaient enregistrés dans différentes villes à travers le pays une ou deux fois par mois; les prix d'environ 600 services étaient, quant à eux, relevés tous les trois mois. L'échantillon des points de vente était important et les coefficients de pondération étaient établis à partir des données de la comptabilité nationale.

10. Depuis 1992, la Hongrie a réorganisé son système de calcul et de publication. L'IPC hongrois est un indice du type Laspeyres. Il est établi tous les mois et prend en compte l'ensemble des catégories socio-économiques du pays tout entier. Les coefficients de pondération retenus pour les 160 postes de base et les groupes détaillés de biens et de services sont établis à partir des résultats de l'enquête sur le budget des ménages. Des corrections sont opérées sur la base des données de la comptabilité nationale pour tenir compte de la minimisation, dans les réponses, de certaines dépenses comme celles afférentes à la consommation d'alcool, de tabac, etc. Les coefficients de pondération, revus chaque année, correspondent à la structure de la consommation de l'avant-dernière année. Ainsi, les coefficients de pondération utilisés pour le calcul de l'IPC en 1997 reflètent la structure des dépenses de 1995. Cependant, les pondérations ne sont pas révisées en cours d'année. Les IPC sont publiés le 11 du mois suivant le relevé des prix; ils donnent les indices des sept principales catégories de dépenses de consommation par rapport au mois de décembre de l'année précédente.

11. L'IPC englobe les biens et services achetés par les ménages : biens durables ou non (à l'exception des maisons, des appartements, des vêtements de travail spéciaux), services marchands, ventes occasionnelles de services non marchands par les administrations publiques, loyer fictif des propriétaires-occupants. Il ne tient pas compte des biens de consommation qui ne sont pas achetés par les ménages comme la production autoconsommée, les avantages (sociaux) en nature, les dons, les services domestiques. Sont également exclus les cotisations sociales et les intérêts versés. Les prix du marché noir ne sont pas pris en considération.
12. Seule la partie des frais médicaux et scolaires qui est à la charge des ménages est incluse dans l'IPC. La part de ces frais dans le total des dépenses des ménages est encore très faible, respectivement de l'ordre de 0,5 % et de 0,7 %. En l'absence, pour l'instant, d'un véritable marché de la location immobilière, le loyer fictif des propriétaires-occupants est considéré comme étant égal à la moyenne des indices des prix des différents travaux de réparation qui peuvent être effectués dans un logement.
13. L'IPC comprend sept grandes catégories de biens et de services qui regroupent 160 postes de base, lesquels se subdivisent en 1 600 articles représentatifs (1 800 jusqu'en 1996). Alors que le nombre des articles représentatifs a diminué, le nombre de prix relevés par article a augmenté. C'est l'Office central de statistique qui désigne les articles représentatifs et le panier des biens et services est revu chaque année. Les travaux sur l'IPC seront à l'avenir axés sur l'application de la COICOP et le traitement des biens et services entièrement nouveaux (par exemple, Internet).
14. L'enquête sur le budget des ménages porte sur l'ensemble des agglomérations de 15 000 habitants et plus. S'agissant des localités de 2 000 à 15 000 habitants, ce sont ces localités qui sont choisies en premier et ensuite les districts. Des prix sont obtenus dans 8 000 points de vente situés dans les 85-90 agglomérations retenues par les bureaux régionaux de l'Office central de statistique. On retient principalement les magasins et marchés qui ont le plus gros chiffre d'affaires et le plus grand choix de marchandises; cependant, des petits magasins figurent également dans l'échantillon. Les relevés de prix sont effectués entre le deuxième et 22ème jours de chaque mois; les données sont entrées dans les ordinateurs individuels des services régionaux puis transmises au plus tard le premier jour du mois suivant au centre informatique de l'Office central de statistique. Les prix de la plupart des articles représentatifs (environ 1 520, soit 95 %) sont collectés dans des points de vente sélectionnés. Les prix de quelque 70 articles (4 %) comme les services de télécommunication, les médicaments, les billets de chemin de fer, les redevances-télévision, les journaux, sont collectés au niveau central. Les prix des loyers et des transports locaux (environ 10 articles) sont obtenus auprès des autorités locales.
15. Plus de 100 000 prix sont relevés chaque mois dans 8 000 points de vente. Le nombre des prix enregistrés par article dépend de la répartition de la population dans chaque district (19 districts, sans compter Budapest); le niveau de vie et les différences dans la structure de la consommation entre les villages et les villes sont également pris en compte. Le nombre des prix relevés par article représentatif avoisine les 140 pour l'ensemble du pays; il dépend également du réseau de magasins, de restaurants, etc.
16. Le remplacement des articles représentatifs pose certains problèmes de calcul qui sont réglés dans toute la mesure possible. S'agissant d'articles représentatifs "anciens", ce sont les enquêteurs qui se chargent de remplacer un produit par un autre : les différences de prix entre les produits anciens et nouveaux comptent comme changement de prix dans le calcul de l'indice des prix à la consommation. Pour ce qui est des articles représentatifs "récents", les substitutions sont opérées au niveau central, par exemple par l'introduction de produits nouveaux à la suite des révisions annuelles. Si un prix manque, une estimation est faite conformément aux recommandations de l'Union européenne.
17. Avec le concours du FMI, le Kirghizistan a adopté en janvier 1995 un nouvel IPC fondé sur la formule de Laspeyres. A la place des prix moyens, on utilise maintenant les rapports entre les prix moyens des mêmes biens et services relevés dans les mêmes points de vente du mois en cours et du mois précédent. La liste des 305 biens et services qui font l'objet d'un relevé de prix a été établie à partir des statistiques sur le budget des familles et le commerce de détail. Dans toutes les grandes villes du pays, les services locaux de statistique relèvent chaque mois (entre le 5 et le 20 du mois) 7 500 prix dans 700 points de vente. L'évolution rapide de l'éventail et de la qualité des biens et services offerts et le manque d'enquêteurs qualifiés affectent la qualité des données de base recueillies. Les coefficients de pondération utilisés dans le calcul de l'IPC sont établis à partir des résultats de l'enquête sur le budget des familles et se rapportent à la population tout entière. En raison des changements rapides dans la structure de la consommation de la population, les coefficients de pondération sont révisés chaque année. Les différences importantes dans la consommation de la population des diverses régions ont conduit à entreprendre des travaux sur l'établissement d'IPC régionaux.

18. En juin 1992, la Lettonie a adopté un indice du type Laspeyres. Depuis lors, elle a amélioré chaque année cet indice et l'a rapproché des normes de l'Union européenne. Depuis 1996, on se base pour le calcul de l'IPC sur les prix moyens de l'année précédente. Il est prévu de réviser les coefficients de pondération chaque année.

19. Il a été ainsi procédé à une révision des coefficients des pondérations de l'IPC à la fin de 1996. Aussi, depuis le début de 1997, les pondérations sont-elles établies à partir des résultats d'une nouvelle formule d'enquête sur le budget des ménages. En l'occurrence, cette enquête couvre la période allant du quatrième trimestre de 1995 au troisième trimestre de 1996. Les résultats de l'enquête sur le budget des ménages sont publiés tous les trois mois et des informations plus détaillées une fois par an.

20. Autre progrès dans le calcul de l'IPC, la classification COICOP est désormais utilisée pour la codification des biens et des services. En 1997, 397 biens et services font l'objet de relevés de prix. Certains des biens et services représentatifs ont été remplacés à la suite des changements qui ont affecté en 1996 l'éventail des biens et services offerts. Ces nouveaux biens et services représentent 13 % de l'ensemble du panier de biens et services.

21. L'IPC mensuel est publié le cinquième jour ouvrable du mois suivant. Les indices des prix sont présentés en fonction des rubriques à quatre chiffres de la COICOP. En outre, le 22 de chaque mois, est publié un bulletin qui indique à la fois les indices des prix et les niveaux des prix et tarifs pour les principaux produits alimentaires et certains services. Il est prévu d'apporter différentes améliorations, à savoir : un nouveau mode, plus efficace, de collecte des prix; l'introduction de la moyenne géométrique dans le calcul des agrégats élémentaires des indices des prix; une meilleure préparation à l'évaluation de la qualité des biens dont les prix sont relevés; l'adoption d'une méthode de sélection aléatoire des points de vente.

22. Le Luxembourg suit désormais pour le calcul de son IPC les méthodes définies par les Communautés européennes pour l'établissement des indices harmonisés. L'entrée en vigueur de cet indice qui prend pour période de base l'année 1996 a marqué l'abandon des méthodes nationales de calcul. L'IPC et l'IPC harmonisé ne font plus qu'un désormais.

23. En Irlande, l'IPC est calculé pour l'ensemble du pays et couvre tous les ménages ordinaires dont on estime qu'ils représentent 97 % de la population nationale. Les coefficients de pondération sont établis à partir des résultats de l'enquête sur le budget des ménages de 1994 portant sur 7 877 ménages ordinaires à travers le pays, résultats actualisés à la mi-novembre 1996 eu égard aux variations de prix survenues dans l'intervalle. Sont exclus les impôts directs, les cotisations sociales, le remboursement du principal des prêts hypothécaires, les primes d'assurance-vie, les loyers fictifs des propriétaires-occupants. En revanche, les coefficients de pondération prennent en compte l'assurance habitation, le paiement des intérêts sur les prêts hypothécaires, le paiement des achats à crédit, la taxe et l'assurance automobile.

24. Il est procédé à un relevé des prix le deuxième mardi de chaque mois principalement auprès d'un échantillon de points de vente au détail et d'entreprises de services répartis dans 82 villes. Sur les 982 biens et services qui sont pris en compte dans l'IPC et pour lequel plus de 45 000 prix sont enregistrés chaque mois, 457 donnent lieu à des relevés sur place. Pour les autres biens et services (qui ne font intervenir qu'un nombre limité d'entreprises, voire une seule, comme par exemple l'électricité, ou qui constituent des biens et services spécialisés, par exemple les soins médicaux, les options, etc.), les prix sont obtenus directement par téléphone ou par courrier. Les prix enregistrés sont les prix des transactions au comptant, les rabais n'étant pris en compte que si tout le monde peut en bénéficier.

25. L'indice des loyers prend en compte le loyer, les redevances locales, l'assurance habitation, les réparations et l'entretien ainsi que les paiements bruts d'intérêts sur les prêts hypothécaires (C'est-à-dire avant déduction de l'allègement de l'impôt sur le revenu correspondant). Il n'est pas calculé de loyer fictif pour les logements occupés par leurs propriétaires.

26. L'IPC est calculé selon la formule de Laspeyres, la période de base retenue étant la mi-novembre 1996. Les 982 articles pris en compte dans l'indice se répartissent en 167 catégories. Pour composer le panier de biens et services, on choisit dans chaque catégorie d'articles un ou deux éléments en tenant compte de leur importance relative, de leur représentativité et de la possibilité d'en relever régulièrement le prix, de sorte que les variations des prix des biens et services retenus, correctement pondérés, soient représentatives des variations de prix moyennes pour la catégorie d'articles dans son ensemble. Des moyennes arithmétiques simples propres à chacune des sept strates correspondant à la taille des villes sont calculées pour les articles retenus; ces moyennes par strate sont ensuite combinées pour calculer les moyennes nationales en appliquant aux strates les coefficients de pondération établis sur la base des résultats du recensement des services de 1988. Des prix moyens nationaux complémentaires sont recalculés pour le mois précédent sur la base des séries de prix appariées.

27. Les prix moyens du mois en cours rapportés aux prix moyens correspondants du mois précédent donnent une estimation des variations de prix mensuelles. Ces rapports sont utilisés pour calculer pour le mois en cours, à partir des chiffres du mois précédent, le coût de la quantité de chaque article fixée pour la période de base. L'indice de la variation des prix de l'article considéré est obtenu en divisant ce coût du mois courant par le coût établi pour le mois retenu comme période de base. Les indices des variations des prix sont finalement obtenus, pour l'ensemble des articles ou pour toute combinaison d'articles donnée, en additionnant les coûts actualisés des divers articles en question et en divisant le résultat par le coût correspondant du mois de base.

28. En Pologne, l'IPC est calculé à l'aide de coefficients de pondération fondés sur les résultats de l'enquête sur le budget des ménages de l'année précédente, laquelle porte depuis 1993 sur six catégories de ménages et 99 % de la population. Les différentes catégories de ménages considérées sont les suivantes : les salariés; les ouvriers; les agriculteurs; les travailleurs indépendants; les retraités; les ménages sans ressources. Avant 1993, l'enquête sur le budget des ménages portait sur quatre catégories de ménages, soit 85 % de la population. Les prix des produits alimentaires sont relevés trois fois par mois et ceux des autres biens et services une fois par mois (depuis 1996).

29. Les enquêtes sur les prix (sélection des articles, points de vente au détail, régions) sont organisées de telle manière que leurs résultats rendent compte des différents niveaux de prix et amplitudes des variations. En 1997, l'enquête sur les prix couvre 1 500 biens et services représentatifs. Les données sur les variations et les niveaux des prix sont collectées auprès de 20 000 points de vente au détail répartis dans les 307 régions définies pour les besoins de l'enquête. Les indices des prix sont calculés chaque mois pour les biens et services et tous les dix jours pour les produits alimentaires. Depuis 1991, les indices des prix de chaque groupe élémentaire (229 en 1997) sont calculés en utilisant la formule géométrique au plus bas niveau du système de pondération.

30. Depuis le milieu de 1996, la hausse des prix et en particulier la hausse des prix à la consommation s'est constamment ralenti dans la Fédération de Russie, ce qui n'est pas sans incidence sur les principes régissant la collecte et l'établissement des statistiques sur les niveaux et variations de prix. Depuis janvier 1997, l'IPC est calculé chaque mois alors que, pendant longtemps, l'évolution des prix à la consommation des biens et services était suivie semaine après semaine. Ce passage à un IPC mensuel s'est accompagné d'une révision du mode de calcul de l'indice des prix, l'idée étant d'améliorer la qualité des informations obtenues. L'éventail des biens et services représentatifs a été élargi à 382 articles : 100 pour les produits alimentaires, 201 pour les produits non alimentaires et 81 pour les services payants. Au total, 330 000 prix sont relevés chaque mois dans 350 villes.

31. La Fédération de Russie compte 89 circonscriptions (républiques, territoires, districts, zones autonomes). Depuis janvier 1997, l'IPC est calculé pour le pays tout entier, pour 89 circonscriptions fédérales et pour huit régions géographiques – et ce pour tenir compte des contrastes naturels, climatiques, géographiques et nationaux entre les différentes parties du territoire.

32. Si l'IPC est désormais calculé chaque mois, des relevés des prix sont encore effectués chaque semaine à l'intention des pouvoirs publics qui se voient communiquer par la même occasion la valeur probable de l'indice du mois en cours. Depuis le début 1997, la méthode de calcul de l'indice des prix des produits saisonniers a été largement repensée. Des coefficients individuels ont été établis pour des groupes de produits frais afin de lisser les variations saisonnières. Un coefficient particulier a été établi pour chaque produit et pour chaque mois de l'année. Des méthodes ont été mises au point pour établir des corrélations entre les prix et les indices des prix de certaines catégories de produits industriels (vêtements, chaussures, etc.) lors du passage de l'éventail de produits d'été à celui d'hiver et inversement.

33. En 1991, la République slovaque a commencé à relever les prix et calculer les indices des prix chaque mois et non plus tous les trois mois comme c'était le cas auparavant et elle a retenu janvier 1989 comme nouvelle période de base. Le panier de la ménagère qui sert à l'établissement de l'IPC a été revu en 1995. A présent, les indices des prix à la consommation sont calculés en prenant le mois de décembre 1995 comme période de base et les coefficients de pondération sont établis à partir des résultats de l'enquête sur le budget des ménages. Il est prévu de revoir à nouveau le panier de la ménagère en l'an 2000. La révision du panier de la ménagère apparaît comme un travail exigeant du fait du passage à la nouvelle COICOP, eu égard à la fois aux besoins des utilisateurs des IPC et à la difficulté d'assurer la continuité des séries chronologiques dans certains domaines comme les soins de santé où la nouvelle classification n'a pas la même portée que l'ancienne.

34. L'IPC est établi selon la formule de Laspeyres. Les indices sont calculés pour les ménages de salariés, d'agriculteurs et de retraités. Ils sont également calculés pour les ménages à faibles et hauts revenus et pour les familles d'un, de deux ou de trois enfants. L'IPC rend compte des variations de prix des produits alimentaires, des biens industriels, des services de restauration et autres achetés par la population. Il inclut la TVA. On observe l'évolution des prix de 708 biens et services.

35. Les enquêteurs du service de statistique relèvent les prix dans des points de vente de détail et des entreprises de service répartis dans les 38 districts de la République slovaque. L'indice est calculé à partir des prix relevés dans les magasins d'Etat, les coopératives et les commerces privés. Les prix des biens de seconde main ne sont pas inclus dans l'indice. Des relevés de prix sont effectués pendant les 20 premiers jours de chaque mois, sauf dans le cas des fruits et légumes pour lesquels ils ont lieu trois fois par mois. Quarante-vingt-dix mille prix sont ainsi relevés chaque mois. Les premiers contrôles de qualité des données sont effectués au niveau du district et les suivants aux huit niveaux régionaux avant le 30 du mois en cours. Les données sont ensuite transmises à l'Office central de statistique où une première information brève sur l'IPC est publiée le 15 du mois suivant.

36. Depuis 1993, l'enquête sur le budget des ménages permet de suivre mois après mois les dépenses des ménages concernant quelque 900 biens et services représentatifs, ce qui est plus que le nombre des biens et services représentatifs intégrés dans l'IPC (708 articles). Une étude a été entreprise en ce qui concerne l'évolution des pondérations affectées aux différents articles pour les années 1993, 1994 et 1995 eu égard à la révision du panier de la ménagère et à la nouvelle classification des dépenses. Il en ressort que, si les différences apparaissent minimales d'une année à l'autre lorsqu'on compare les coefficients de pondération pour un article donné, des variations se manifestent en revanche au niveau des agrégats.

37. En Slovénie, l'IPC est calculé selon la formule de Laspeyres et il correspond à la moyenne pondérée des différents prix. Il est établi chaque mois à partir de quelque 10 000 prix relevés pour 489 biens et services représentatifs dans environ 500 points de vente répartis entre quatre zones urbaines. Les coefficients de pondération actuellement utilisés reflètent la structure des dépenses de l'ensemble des ménages résidents telle qu'elle ressort des résultats de l'enquête sur le budget des ménages de 1993. Cette enquête a porté sur un échantillon de 3 270 ménages choisis selon la méthode du sondage aléatoire simple. Les coefficients de pondération sont corrigés au début de chaque année en fonction de la variation des prix enregistrés et pour la catégorie de produits de la période de référence qui est le mois de décembre de l'année précédente. La publication mensuelle de l'IPC intervient le dernier jour du mois en cours.

38. Les principaux faits nouveaux survenus au cours des deux dernières années concernant l'IPC sont l'introduction de la transmission électronique des données sur les prix, l'application de la COICOP et l'amélioration du champ initialement couvert.

39. Après une période d'essais de quelques mois, on a commencé en 1996 à transmettre électroniquement à l'Office de statistique, via des modems, les données recueillies à l'aide d'ordinateurs sur le terrain. Il convient de noter qu'il n'existe pas de services régionaux de statistique en Slovénie. Cette nouvelle façon de travailler s'est révélée très efficace et fructueuse; elle a pour avantage de : i) minimiser les risques d'erreur lors de l'enregistrement des prix; ii) simplifier le travail des enquêteurs; iii) permettre de contrôler plus soigneusement et plus directement le travail des enquêteurs; iv) réduire le temps nécessaire à l'enregistrement et au contrôle des prix; et v) laisser davantage de temps pour l'analyse des données, en particulier pour la comparaison directe des prix du mois en cours avec ceux du mois précédent et pour une meilleure étude des causes des variations de prix, y compris pour l'identification des mouvements de prix imputables à un changement de qualité.

40. Le programme informatique qui est écrit en Blaise comprend une liste de codes qui correspondent aux causes les plus courantes des variations de prix. A chaque changement de prix (augmentation ou diminution), les enquêteurs doivent choisir le code qui convient et définir ainsi indirectement la cause principale des variations observées. Le système lui-même, sous sa forme actuelle, constitue une source importante d'informations sur les raisons des changements de prix et peut faciliter la prise de décisions en ce qui concerne l'adaptation des prix due à un changement de qualité.

41. Depuis le début de 1997, l'IPC est calculé et publié selon une nouvelle classification qui est basée sur la COICOP/IPCH (classification de la consommation individuelle par destination adaptée aux besoins des ICP harmonisés). Les niveaux et les règles de publication des sous-indices sont également adaptés aux besoins des IPC harmonisés. Parallèlement, la couverture des biens et services des sous-groupes Jardinage, Animaux familiers et Services financiers a été élargie en 1996 et 1997.

42. En Suisse, le mode de calcul de l'IPC a été entièrement revu en mai 1993 et ce dernier est désormais calculé sur des bases nouvelles. Le nouveau panier des biens et des services a été constitué à partir des résultats d'une enquête datant de 1990 qui font apparaître les tendances en matière de consommation pour l'ensemble de la population suisse. Ainsi, le panier ne contient plus l'assurance responsabilité civile automobile ni les taxes cantonales sur les voitures qui étaient incluses dans l'ancien système. Il est également fait abstraction désormais d'autres formes d'assurance telles que les assurances maladie. En revanche, ont été ajoutés au panier : le chauffage urbain; les outils de jardinage et de bricolage; les appareils médicaux (lunettes et appareils acoustiques);

les services paramédicaux; la location de garages et de places de stationnement; les ordinateurs domestiques et les micro-ordinateurs, y compris les logiciels et accessoires; les objets personnels (articles d'horlogerie, accessoires de voyage, bagages, etc.).

43. Le panier comprend 276 biens et services pour lesquels environ 100 000 prix sont relevés dans 3 000 points de vente. L'indice est du type Laspeyres. Le mode de calcul utilisé pour agréger les prix individuels par unité de dépenses est la méthode de l'indice de la valeur unitaire. Au niveau d'agrégation minimum, la variation des prix individuels est calculée par rapport aux prix de base (indices de valeur unitaire). L'indice d'un poste de dépenses est la moyenne arithmétique des indices de valeur unitaire. La pondération par région et circuit de distribution est intégrée dans le calcul de façon à restituer l'importance relative des prix ainsi obtenus.

44. Le relevé des prix, exclusivement limité au territoire suisse, s'effectue tous les mois dans le cas des produits alimentaires, du fuel et de l'essence, tous les six mois pour les vêtements, et tous les trois mois pour les autres biens et services, au cours de la première semaine de la période d'enregistrement. Les données sur les prix sont collectées dans 24 communes réparties à travers tout le territoire national. Vingt centres urbains et quatre communes rurales ont été choisis de manière à rendre compte fidèlement de la répartition de la population en Suisse.

45. La Turquie a adopté un nouvel IPC urbain ayant l'année 1994 comme période de base en remplacement d'un autre qui prenait l'année 1987 comme période de base, et ce pour mieux rendre compte de l'évolution de la structure des dépenses de consommation de la population. Les deux IPC sont calculés selon la formule de Laspeyres. Le nouvel IPC repose sur les résultats de l'enquête sur le revenu et les dépenses de consommation des ménages effectuée à cet effet entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994. L'enquête portait sur 2 188 ménages répartis dans 62 agglomérations urbaines de plus de 20 000 habitants. L'échantillon des ménages est resté inchangé pendant toute la durée de l'enquête. Compte tenu des similarités socio-économiques entre les différentes zones, 35 agglomérations représentatives ont été retenues pour les relevés de prix. Le nouvel IPC (1994=100) est établi pour le pays tout entier, pour 7 régions et 19 villes.

46. L'IPC (1994=100) est calculé à partir des prix de vente (taxes comprises) des biens et services. Il diffère de l'ancien indice (1987=100) par le fait qu'il utilise non pas une simple moyenne arithmétique mais une moyenne pondérée, les établissements où ont été collectées les données sur les prix étant affectés d'un coefficient de pondération. Il reprend les grandes catégories à 10 chiffres de la classification de la consommation individuelle par destination (COICOP) et il couvre 410 biens et services. Un relevé des prix a été effectué dans 6 390 établissements. Le nouvel indice utilise une pondération en fonction des établissements pour les produits alimentaires, l'ameublement non durable, les produits de soins, les fruits et les légumes. L'ancien IPC urbain (1987=100) n'utilisait des moyennes pondérées que pour les fruits et les légumes.

47. Désormais, les établissements sont pris en considération en fonction du coefficient de pondération dont ils sont affectés et, partant, le choix des établissements est commandé par ces coefficients de pondération. Ainsi, si une épicerie a pour le riz un coefficient de pondération de 40 % et le marché un coefficient de 60 % et s'il doit être procédé à des relevés de prix dans 10 établissements, le choix se portera sur six marchés et quatre épiceries.

48. Un certain nombre de faits nouveaux sont survenus au Royaume-Uni au cours des deux dernières années concernant les IPC.

49. Optimisation du plan de sondage. En 1996, le plan de sondage a été optimisé. Une répartition de Neyman a été utilisée afin de ventiler les prix entre les articles de façon à minimiser la variance de la variation de l'indice sur 12 mois. A la suite de ces travaux, le nombre de lieux visités a pu être ramené de 180 à 146 sans que la précision de l'indice en souffre. Le nombre des relevés a augmenté pour les articles dont les prix varient beaucoup et diminué pour les articles dont les prix varient très peu.

50. Les coûts afférents aux logements. Depuis janvier 1995, l'indice des prix prend en compte la dépréciation des logements, c'est-à-dire les dépenses que tout propriétaire occupant juge nécessaire d'engager pour préserver la qualité de son logement.

51. Indice des prix calculé à partir des dépenses finales. Cette mesure décrite sous le nom d'"Indice des prix pour l'ensemble de l'économie" dans le document CES/AC.49/53 présenté en 1995 a été publiée en septembre 1997 et sera à l'avenir communiquée chaque mois. Elle en est encore au stade expérimental.

52. **Manuel de l'IPC.** Un exposé détaillé du mode de calcul de l'IPC a été publié, pour la première fois depuis 1968, en septembre 1997 et il sera ultérieurement mis à jour chaque année. L'ONS entend fournir aux utilisateurs davantage d'informations sur ses produits; la division de l'IGPC voudrait, de son côté, "tenir à jour et publier les documents sur le mode de calcul de l'indice".

53. **Correction des variations saisonnières.** Le RPIY, un indice des prix nets qui ne prend pas en compte les impôts indirects et qui est décrit dans le document CES/AC.49/56 présenté en 1995, est maintenant corrigé des variations saisonnières tous les mois. Vingt-neuf composantes sont prises en compte dans cet ajustement puis les résultats sont étendus à la totalité des articles. Le programme utilisé est X-12. A l'heure actuelle, aucun autre indice n'est corrigé des variations saisonnières.

54. **Programme de gestion de la qualité.** En 1997, un système de gestion de la qualité a été appliqué à l'établissements mensuel du RPI (indice des prix de détail). Le système a été conçu de telle manière qu'il réponde aux exigences de la Norme internationale ISO 9002. Le système de gestion de la qualité couvre le cycle de production mensuelle ainsi que la vérification et l'examen du système. Pour plus de renseignements, voir la note présentée par le Royaume-Uni sous le titre "Gestion de la qualité dans l'élaboration mensuelle de l'indice des prix de détail au Royaume-Uni" (CES/AC.49/1997/19).

55. **Erreur d'échantillonnage.** Le Royaume-Uni a poursuivi ses travaux tendant à établir une méthode qui permettrait d'évaluer les erreurs d'échantillonnage entachant l'indice des prix de détail (RPI). A cet effet, un projet a été mis sur pied afin d'évaluer l'efficacité des différents estimateurs de la variance pour le RPI, y compris la linéarisation, les méthodes du canif (jackknife) et de l'amorçage (bootstrap), etc. Le projet prévoit une simulation reproduisant les procédés de sélection aléatoires effectivement utilisés pour le RPI. Par cet exercice de simulation, on pourra évaluer l'efficacité des différents estimateurs en tant que mesure de la variance réelle.

56. **Etats-Unis (aucune mise à jour depuis 1995).** Le Bureau américain des statistiques du travail (BLS) a apporté au calcul de l'IPC différentes améliorations techniques qui avaient pour but d'en faire une mesure plus précise de l'évolution des prix. Les chiffres de janvier 1995 sont les premiers qui aient été calculés selon la nouvelle méthode. Inspirées par les résultats des travaux menés par le BLS, ces améliorations concernent les produits alimentaires consommés à la maison, le logement et les médicaments délivrés sur ordonnance.

57. S'agissant des produits alimentaires consommés à la maison, les modifications apportées ont amélioré le processus de rotation des points de vente qui figurent dans l'échantillon (environ 20 % des échantillons de points de vente servant au calcul de l'IPC sont actualisés chaque année). L'expérience avait montré que les méthodes antérieurement suivies pour renouveler les échantillons entraînaient une surévaluation des prix des articles nouvellement échantillonnés, immédiatement après leur introduction. Cet effet étant particulièrement manifeste en ce qui concerne les produits alimentaires consommés à la maison, des mesures correctives ont été introduites dans les calculs pour l'atténuer et les chiffres publiés pour janvier 1995 sont les premiers à avoir été calculés de cette manière.

58. Par ailleurs, le mode de calcul des dépenses de logement a été modifié à deux égards. D'une part, le mode d'imputation de la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires, qui repose sur un appariement d'un échantillon de logements loués avec un échantillon de logements occupés par leurs propriétaires, a été amélioré. D'autre part, des recherches complémentaires du BLS ont révélé que les méthodes antérieurement suivies pour l'estimation tant des loyers réels des locataires que des loyers fictifs des propriétaires-occupants tendaient à minimiser les variations à court terme des loyers. Le BLS a amélioré ses estimations, à commencer par les chiffres de janvier 1995. Les recherches sur la question se poursuivront au cours du processus de révision de l'IPC qui débutera prochainement et si elles aboutissent à une nouvelle amélioration des estimations des variations de loyers, le mode de calcul de l'indice sera révisé en conséquence.

59. Enfin, la méthode suivie pour prendre en compte dans l'indice les versions génériques de médicaments jusque-là vendus sous forme de spécialités pharmaceutiques a été modifiée. Auparavant, on ne comparait directement les prix des spécialités pharmaceutiques à ceux des médicaments génériques que lorsque les premiers n'étaient plus disponibles dans le point de vente figurant dans l'échantillon. Une nouvelle méthode a été utilisée pour le calcul des chiffres de janvier 1995; elle prend en compte le rythme auquel les consommateurs passent des médicaments brevetés aux médicaments génériques.

60. Un indice de prix à la consommation a été introduit en Ouzbékistan en janvier 1994 avec le concours du FMI. Il est calculé selon une formule de Laspeyres modifiée, à l'aide des pondérations calculées pour l'année précédente. Le panier de la

ménagère a été défini pour l'ensemble de la population à partir des résultats d'une enquête par sondage sur le budget des ménages qui avait porté sur environ 4 000 ménages de différents types. Il comprenait 267 biens et services en 1994, 285 en 1995–1996 et 293 à compter de 1997. Depuis janvier 1997, l'indice n'est plus calculé seulement pour la population tout entière mais aussi pour la population urbaine et pour la population rurale. A compter du second semestre de 1997, le nombre des agglomérations où sont effectués des relevés de prix comprendra 33 nouvelles localités. Pour plus de détails sur l'amélioration du mode de calcul de l'IPC en Ouzbékistan, voir le document CES/AC.49/1997/33.

-----